

Foire aux questions autour de la publication en Open Access et de son financement

Bibliothèque de l'Ecole des Mines de Paris - PSL

29 mai 2024

Depuis le début des années 2000, le mouvement autour de l'Open Access a modifié certains modèles économiques autour de la publication scientifique et de son financement.

À la bibliothèque, nous recevons de plus en plus de questions à ce sujet. En voici une synthèse et quelques éléments de réponse sous la forme d'une Foire aux Questions.

Nous restons à votre disposition pour continuer le débat et continuer à alimenter cette Foire aux questions.

Je veux ouvrir les droits de lecture/d'accès à ma recherche, comment puis-je procéder ?

Vous pouvez choisir

- La voie Verte (autoarchivage dans une archive ouverte de type HAL)
- La voie Dorée (ouverture chez l'éditeur, souvent en échange de paiement d'APC)
- La voie Diamant (épi-revues, etc.)

Choisir la voie dite dorée (publication nativement en OA) n'est pas contraire à l'auto-archivage dans une archive ouverte qui permet un archivage institutionnel pérenne complémentaire de la publication.

Suis-je obligé de choisir une revue en open access et/ou payer des frais de publication (APC) pour libérer l'accès à mon article ?

Non, vous pouvez choisir la voie verte et ouvrir l'accès à votre article de recherche par l'auto-archivage sur une plateforme de type HAL du postprint (manuscrit accepté pour publication après validation par les pairs).

Selon l'article 30 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, quelle que soit la politique de l'éditeur, le postprint d'un article publié après octobre 2016, peut être autoarchivé :

1. après un embargo maximal de 6 mois pour les publications en sciences et techniques ou un embargo de 12 mois pour les sciences humaines et sociales
2. Si l'activité de recherche a été financée au moins pour moitié par des fonds publics français ou européens.

Les dépôts de texte intégral dans l'archive ouverte française (HAL) alimentent ensuite l'archive ouverte européenne (OpenAIRE).

Lien vers la page Valoriser vos publications dans HAL :

<https://www.bib.minesparis.psl.eu/appui-recherche/hal/>

L'éditeur de la revue que j'ai choisie me propose la gratuité des frais de publication (APC) au titre d'un accord avec mon institution, est-ce bien le cas ?

Effectivement, certains nouveaux accords Couperin contiennent un volet de prise en charge des publications en Gold Open Access pour une sélection de revues.

Les négociations de droits de publications au 15 mai 2024 de Mines Paris – PSL sont :

- Elsevier, 2024-2027 :
 - La gratuité des frais de publication (APC) vous est proposée automatiquement par l'éditeur pour une sélection de 2 480 revues.
Voir la liste sur <https://agreements.journals.elsevier.com/couperin>
 - 10% de remise sur les APC d'autres revues (principalement dans le domaine biomédical) ou une fois le quota national atteint.
 - <https://www.couperin.org/negociations/accords-specifiques-so/elsevier/>
- EDP Sciences, 2022-2026
Pas de paiement d'APC pour l'auteur de correspondance affilié à Mines Paris – PSL sur une sélection de 30 titres
<https://www.couperin.org/negociations/accords-specifiques-so/edp-sciences/>

Pour toute question : apc-gestion@minesparis.psl.eu

Quelle licence CC BY conseillez-vous ?

Nous vous conseillons de suivre les recommandations de l'ANR et de privilégier la licence CC BY. <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>